



PERSONNES AYANT DES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES

Qu'est-ce que le handicap intellectuel

Le handicap intellectuel est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle plus ou moins importante. Il peut être accompagné d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère. Il ne se guérit pas mais un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique adapté peut en réduire les conséquences et apporter à la personne qui en est atteinte la plus grande autonomie possible.

Le handicap mental n'est pas toujours visible.

Les origines

Contrairement aux idées reçues, si le handicap est parfois héréditaire, ses origines peuvent être diverses : génétique, congénitale, accidentelle, etc.

Quelques chiffres

650 000 à 700 000 personnes présentent une déficience intellectuelle.

Chaque année, 6 000 à 8 500 enfants naissent avec un handicap intellectuel.

Quelques exemples de handicaps intellectuels

- La trisomie.
- Le syndrome X fragile.
- L'autisme ou troubles envahissants du développement.
- Le polyhandicap.
- L'infirmité motrice cérébrale.
- Les handicaps rares.

Les principales incapacités ou difficultés liées à la déficience intellectuelle de la personne (variables d'une personne à une autre)

- Maîtriser des savoirs de base (lire, écrire, compter).
- Comprendre les concepts généraux et abstraits.
- Apprécier et comprendre les informations à disposition.
- Mémoriser les informations orales et sonores.
- Fixer son attention, se concentrer.
- Apprendre.
- Se repérer dans l'espace, s'orienter.
- Emprunter des trajets habituels.
- Evaluer l'écoulement du temps, se repérer dans le temps.
- Apprécier la valeur de l'argent, utiliser l'argent.
- Comprendre et utiliser le langage : communiquer, s'exprimer, aller vers autrui.



PERSONNES AYANT DES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES

- Demander spontanément une aide extérieure face à un problème.
- Assumer les tâches administratives.
- Utiliser les appareils (exemples : automates, composteur, interphone, distributeur, ...).
- Prendre des décisions.
- Être déstabilisé en cas de perturbations et d'imprévus.

Les principaux besoins des personnes handicapées intellectuelles

- Participer, selon le degré de handicap, à tous les aspects de la vie quotidienne et permettre l'expression des capacités.
- Dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement, pouvoir utiliser les transports collectifs, se déplacer sur la voirie et accéder au bâtiment avec la plus grande autonomie possible à partir du parking du site ou du mode de transport le plus proche.
- Repérer l'entrée principale du site et l'accueil.
- Se repérer, se déplacer de manière autonome et en toute sécurité sur le site pour atteindre les espaces et les services ouverts au public (salle de restauration, vestiaire, toilettes, chambres, etc.).
- Bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté.
- Pouvoir bénéficier de prestations adaptées (repérer sa chambre, repérer et utiliser les équipements, etc.).
- Accéder à l'information (documentation touristique classée par thématique à l'aide de pictogrammes, carte adaptée des menus, des consommations (texte + image), tarifs clairs, etc.).

Le savoir être

La personne handicapée intellectuelle, quelle que soit sa déficience, est avant tout une personne; il n'est donc pas nécessaire de se comporter avec elle comme avec un petit enfant. Elle est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Cette déficience provoque un handicap car elle touche à différentes fonctions : compréhension, analyse des situations, prise de décision, etc.

Chaque personne handicapée intellectuelle est différente et présente des capacités et des difficultés propres. En fonction des individus, le handicap s'avère plus ou moins important, le degré d'autonomie des personnes est donc plus ou moins grand, ce qui nécessitera, dans ce dernier cas, la mise en place d'un accompagnement humain.

Le savoir faire

Il faut savoir bien travailler l'aide au repérage et à l'orientation par :

- une signalétique simple, facile à trouver, à lire et à comprendre;
- une distinction des informations; il ne faut pas les superposer, ni les juxtaposer de manière trop rapprochée, afin qu'elles soient clairement identifiées;



PERSONNES AYANT DES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES

- un choix de taille des caractères afin de garantir leur lisibilité, des contrastes de couleur, une limitation des animations, du réfléchissement, de l'effet miroir, de l'éblouissement, du contre-jour, de l'effet stroboscopique, etc.;
- un recours aux pictogrammes de préférence normalisés, aux dessins, à la photo et aux illustrations plutôt qu'au texte;
- un langage texte utilisant des mots simples, des phrases courtes faciles à lire et faciles à comprendre;
- une harmonisation de la signalétique sur l'ensemble du lieu, de la structure pour garantir une cohérence et une compréhension (code couleur, orientation par fléchage, information écrite, etc.);
- une prise en compte des codes couleurs déjà existants : Rouge = interdiction, vert = permission, bleu = obligation, jaune = danger.

Adresse utile



Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis – UNAPEI - 15 rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18



01 44 85 50 50 -  01 44 85 50 60 - www.unapei.org

Références

« Guide pratique de l'accessibilité » édité par l'UNAPEI et disponible sur commande ou par téléchargement sur www.unapei.org

Norme NF X 05-050 S3A, Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité, mai 2000, information sur www.afnor.org

Norme NF P96-105 Accessibilité aux personnes ayant des difficultés de lecture ou de compréhension – Pour une information accessible à tous : les pictogrammes – Préconisations pour la conception et l'utilisation des pictogrammes, février 2018, information sur www.afnor.org

Données extraites du site internet du ministère de la Santé, avril 2003.